Les Gondoles de Venise: un patrimoine en danger

Dans le cadre de la cinquième session de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui se tiendra à Nairobi (Kenya) en novembre prochain, la ville de Venise fait campagne afin d'obtenir l'inscription, sur la liste de l'Unesco, des fameuses gondoles en bois qui circulent sur les canaux, mais également de la fabrication du verre de Murano, de la dentelle de Burano et du Carnaval de Venise. La cité lacustre, elle-même, est déjà inscrite sur la liste du Patrimoine de l'Unesco, à l'instar de la plupart des villes d'art italiennes.

La reconnaissance des gondoles en tant que patrimoine mondial est essentielle, puisque les techniques d'artisanat séculaires sont actuellement menacées par la fabrication de répliques bon marché en plastique. Les gondoles traditionnelles sont composées de huit sortes de bois différents (tilleul, mélèze, chêne, sapin, merisier, noyer, orme et acajou) et coûtent plus de 20 000 euros. Par ailleurs, les vénitiens n'utilisent plus les canaux comme mode de transport principal. Aujourd'hui, les gondoles transportent essentiellement des touristes. A la fin du 18ème siècle, on comptait plus de 10 000 barques en service. De nos jours, on en dénombre pas plus de 800.

La première référence aux gondoles vénitiennes apparaît en 1094, dans un décret de Vital Faliero de Doni, le 32ème doge de la République de Venise. Les éléments du design ont peu évolué au cours des siècles. Néanmoins, les embarcations ont varié en taille et des cabines privées somptueusement décorée sont apparues. La traditionnelle couleur noire des gondoles a été imposée par décret en 1562, pour limiter les excentricités des riches propriétaires qui investissaient dans des décorations de plus en plus ruineuses. Des lors, les ornements furent limités aux deux pièces métalliques, situées en proue et en poupe, et à une paire d'hippocampes.
Le premier croquis d'une gondole a été réalisé en 1768 par un artiste, spécialiste de l'architecture navale. Au 19ème siècle, le coté gauche de l'embarcation a été allongé de 25 cm par rapport au coté droit. Cette transformation permet de compenser le poids du gondolier et facilite la prise de virage serrée lorsque les canaux sont encombrés.

Sources : The History Blog et Telegraph

Par

Publié sur Cafeduweb - Historizo le dimanche 17 octobre 2010
Consultable en ligne : http://historizo.cafeduweb.com/lire/12187-les-gondoles-venise-patrimoine-en-danger.html